

RAPPORT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2010 SUR LES BUDGETS NATIONAUX FINAL DE 2010 ET PRÉLIMINAIRE DE 2011

À la fin du présent rapport, vous trouverez les budgets final de 2010 et préliminaire de 2011 pour :

- les opérations nationales de la FHCC
- le Fonds national de dotation.

Les priorités que le Conseil d'administration a fixées pour 2010 sont également jointes.

Pour chaque principal poste de revenus et de dépenses, le document budgétaire indique :

- le montant réel de 2009,
- le budget final de 2010 approuvé par le Conseil,
- le pourcentage de variation du budget final par rapport au budget préliminaire, et
- pour 2011, le budget préliminaire proposé pour chaque poste de revenus et chaque grande catégorie de dépenses.

BUDGET POUR LES OPÉRATIONS NATIONALES – POINTS SAILLANTS

Revenus

Voici la provenance des fonds que nous prévoyons au budget pour nos opérations nationales :

	% cette année	% l'an prochain	% l'an dernier
Cotisations des membres	59	58	57
Programmes d'assurance	22	23	21
Assemblée générale annuelle	13	14	13
Revenu de placements	5	5	8
Autres revenus, y compris le soutien au secteur	1	1	0

Cotisations

Les cotisations sont notre principale source de revenus. Compte tenu qu'il n'y a aucun changement dans le nombre net prévu de logements parmi nos membres, les revenus des cotisations budgétés en 2010 sont presque les mêmes que ceux prévus initialement au budget.

Les taux de cotisations augmenteront de 0,05 \$ par logement par mois, ou 1,3 %, pour les coopératives d'habitation en 2011. Ils augmenteront du même montant pour la plupart des autres catégories de membres et d'associés. L'augmentation nous permettra de maintenir notre niveau de services actuel aux membres. Nous continuerons d'offrir un rabais de 10 % aux coopératives appartenant à une fédération locale membre.

Programmes d'assurance

Comme nouveauté cette année, nous présentons les revenus des programmes d'assurance séparément des dépenses des programmes. (Les années précédentes, les revenus nets étaient inscrits seulement au poste des Revenus. Les dépenses sont maintenant inscrites au poste des Dépenses pour les affaires de l'Association.) La FHCC reçoit des honoraires de la compagnie The Co-operators pour le travail d'administration du programme d'assurance que nous faisons pour son compte. Cette année, nos cinq programmes d'assurance devraient rapporter 27 000 \$ de plus qu'en 2009. Ces programmes servent les membres et les associés de la FHCC, ainsi que leurs membres et leurs employés. Nous prévoyons que les revenus de cette source augmenteront encore en 2011, haussant les revenus du programme d'un montant additionnel de 50 000 \$.

Assemblée générale annuelle

Autre nouveauté cette année, nous présentons les frais d'inscription à l'AGA et les autres revenus séparément des dépenses liées à l'assemblée. (Les années précédentes, le coût net de l'assemblée était inscrit au poste des Dépenses des affaires de l'Association, mais maintenant seules les dépenses sont inscrites ici). Nous prévoyons que les revenus pour 2010 seront de 532 700 \$, soit 42 000 \$ de plus qu'en 2009.

Revenus de placements

La FHCC investit les fonds que nous n'avons pas besoin de dépenser tout de suite. On prévoit que, dans l'ensemble, nos revenus de placement pour 2010, lorsqu'on tient compte des gains et des pertes non réalisés à la fin de l'année, seront de 199 100 \$, soit plus que le montant de 76 800 \$ gagné en 2009, mais encore inférieur aux prévisions à long terme précédentes. Cette situation est attribuable à la volatilité continue des marchés de capitaux. Nous prévoyons que les gains provenant de cette source augmenteront de 12 500 \$, ou juste un peu plus de 6 p. cent, en 2011, d'après les conseils de notre gestionnaire de placement.

Programme de fidélité de la compagnie The Co-operators

À titre de membre-propriétaire du Groupe de compagnies d'assurance The Co-operators, la FHCC est admissible à recevoir des paiements du programme de fidélité de la compagnie The Co-operators lorsqu'un tel paiement est déclaré. Nous n'inscrivons rien au budget pour les paiements du programme de fidélité de The Co-operators dans une année donnée, vu que ce paiement est fonction du rendement de The Co-operators et de son bénéfice net de chaque année, ce sur quoi la FHCC n'a aucune maîtrise.

Revenus affectés aux régions

En 1990, la FHCC a créé le Programme de partage des revenus. Ce programme est financé par :

- la moitié du virement provenant du Fonds national de dotation, chaque année
- la moitié des contributions de soutien au secteur qui proviennent des coopératives du programme PHI.

Nous prenons cet argent et en donnons :

- 66 % aux fédérations membres (y compris aux bureaux de la FHCC) hors Québec qui sont admissibles au Programme de partage des revenus,
- 14 % aux fédérations membres qui sont admissibles au fonds commun de 66 % si elles desservent un grand territoire ou assurent le service en français et en anglais.

Les fonds sont partagés selon une formule établie par les membres de la FHCC. En 2010, le montant à partager est légèrement en hausse, en raison d'une très modeste hausse du retrait effectué du Fonds de dotation par rapport au montant prévu dans le budget original de 2010.

En 2010, nous prévoyons partager 67 600 \$ avec les régions. Le 20 % qui reste du revenu des programmes est partagé entre la réserve pour la formation dans les régions non fédérées (5 %), la réserve de perfectionnement du personnel des coopératives (5 %) et la réserve pour le lobbying régional (10 %).

Dépenses

Le budget national présente trois groupes de coûts :

- affaires de l'Association,
- développement sectoriel, et
- personnel et administration.

Affaires de l'Association

Le budget des affaires de l'Association comprend les coûts directs associés :

- au recrutement et au maintien des membres,
- aux communications avec les membres, les médias et les décideurs
- à notre programme national de relations gouvernementales,
- au Conseil d'administration et au Comité exécutif,
- aux relations avec les organismes externes (nationaux et internationaux),
- aux projets spéciaux, comme l'examen de la gouvernance de la FHCC et l'élaboration d'un nouveau plan stratégique,
- à l'assemblée annuelle, et
- aux programmes d'assurance.

En 2010, les programmes des affaires de l'Association coûteront un peu plus de 1 561 800 \$, en baisse de 11% par rapport au montant réel de 1 757 400 \$ pour 2009. Les variations par rapport au budget initial de 2009 sont :

- une baisse prévue des dépenses pour l'AGA (de 39 400 \$)
- une réduction des coûts de communication (de 64 100 \$)
- des coûts considérablement moins élevés pour les relations gouvernementales (de 90 000 \$), en raison des sommes récupérées dans les réserves
- des réductions dans d'autres dépenses directes, comme les déplacements des employés et les services de consultants (de 26 000 \$)

montant compensé en partie par une hausse des coûts de déplacement et du coût des réunions du

Conseil d'administration.

Il importe de préciser que le budget des relations externes comprend notre subvention à Abri international. Lors de notre assemblée générale annuelle de 1999, les délégués ont décidé d'affecter trois cents par dollar de cotisations à Abri international. Abri international est le volet du développement international de la FHCC, qui offre des programmes de logement et de développement communautaire dans les pays en développement. La FHCC nomme quatre personnes au conseil d'administration d'Abri international.

Nous prévoyons que le total des dépenses des affaires de l'Association augmentera à 1 684 100 \$ en 2011, principalement en raison d'une hausse prévue de différents coûts associés :

- à nos programmes d'assurance (hausse de 22 200 \$),
- à l'assemblée annuelle (des coûts plus élevés de 48 700 \$ pour organiser l'assemblée à St. John's, T.-N.),
- au Conseil d'administration (hausse de 18 900 \$, principalement pour des frais de déplacement plus élevés pour la réunion du Conseil à l'AGA), et
- aux relations gouvernementales (hausse de 38 400 \$, en raison de la diminution des sommes récupérées dans les réserves).

En 2010, nous nous attendons à dépenser environ le même montant que nous avons dépensé pour le recrutement des membres, les relations extérieures et les autres dépenses liées au conseil d'administration, et à réduire le coût des projets spéciaux de 7 000 \$ lorsque les projets de révision de la mission et du mandat et de l'emplacement de l'AGA et des médias seront terminés en 2010.

Développement sectoriel

Ces coûts comprennent :

- l'aide directe aux coopératives membres pour leurs opérations, y compris l'aide aux coopératives en difficulté;
- la table ronde des directeurs généraux des fédérations, la conférence biannuelle des fédérations et les autres services aux fédérations;
- notre ensemble de programmes d'éducation aux niveaux régional et national;
- des programmes de formation des animateurs d'ateliers;
- le projet Vision 2020, et
- d'autres projets de recherche et projets spéciaux.

En 2010, le budget pour les programmes de développement coopératif est de 294 400 \$, sans tenir compte des retraits des réserves. C'est 11 % de moins que les dépenses réelles de 2009. Le budget de 2010 reflète les priorités que le Conseil a établies pour 2010. Les différences prévues par rapport à 2009 sont :

- des coûts plus élevés prévus pour le soutien des fédérations (de 4 400 \$),
- des coûts réduits pour la formation, principalement en raison de la fin de l'élaboration du projet d'apprentissage en ligne (de 60 300 \$),
- les coûts d'organisation de la Conférence des fédérations de 2010 (55 700 \$), et

- une diminution des coûts nets pour les recherches liées aux programmes (de 44 500 \$), en raison de dépenses moins élevées pour la Vision 2020 et du retrait prévu dans les réserves.

On prévoit que le budget du développement coopératif diminuera jusqu'à 274 800 \$ en 2011, du fait que nous n'organiserons pas de conférence biennale des fédérations cette même année. Les autres variations par rapport au budget de 2010 sont :

- une hausse de 26 600 \$ des coûts du programme de formation, parce que certains des coûts du programme de formation en ligne et du projet sur la diversité ne seront pas imputés de nouveau aux réserves
- une hausse des coûts de recherche 9 000 \$ pour organiser un forum sur le développement.

Personnel et administration

Les coûts du personnel et de l'administration comprennent :

- le coût du personnel du programme national qui assure des services à nos membres,
- le coût du personnel cadre et administratif national,
- les dépenses d'équipement et de fonctionnement des bureaux et des systèmes d'Ottawa et de Vancouver de la FHCC, et les coûts d'autres programmes nationaux.

En 2010, pris ensemble et après les recouvrements des programmes, on prévoit que ces coûts seront inférieurs de 13 % à ceux de 2009. Cette situation est principalement attribuable aux coûts uniques pour le personnel et l'administration qui ne se répèteront pas en 2010 et aux sommes recouvrées dans les réserves en 2010 touchant certains coûts d'employés contractuels.

En 2010, 21,31 personnes équivalent à temps plein travailleront aux opérations nationales de la FHCC, comparativement à 20,35 en 2009. La masse salariale a été gelée pour 2010, puisqu'il n'y a pas eu de hausse dans le taux de l'IPC de juillet à juillet. Nous prévoyons dépenser environ 1 772 600 \$ pour les salaires et les avantages sociaux des employés nationaux en 2010. Le budget suppose que les salaires du personnel augmenteront avec le coût de la vie en 2011.

Virement du Fonds national de dotation

Un montant égal à 4,5 % de la moyenne mobile sur trois ans de la valeur marchande du Fonds national de dotation sera consacré aux opérations nationales en 2010 et en 2011. Le virement appuiera les services de la FHCC aux membres et financera les paiements du programme de partage des revenus aux fédérations.

Soutien aux programmes de la Région de l'Ontario

En 2010 et en 2011, nous transférerons juste un peu moins de 14 % de nos revenus nationaux totaux pour appuyer les programmes de notre Région de l'Ontario. Le montant du virement a augmenté dans le budget de 2010 en raison de la formule de transfert approuvée. En 2010, le virement à la Région s'élève à 48 % des dépenses de fonctionnement de la Région. Le reste du budget de la Région est couvert par des gains de placements, l'affectation de gains provenant du Fonds de dotation de l'Ontario et des transferts des réserves.

La Région de l'Ontario :

- mène un lobby pour obtenir une aide du gouvernement de l'Ontario pour le logement abordable;
- représente nos membres de l'Ontario dans les questions qui relèvent de la province, comme la *Loi sur les coopératives*;
- traite avec le gouvernement et les municipalités de l'Ontario pour ce qui est des programmes provinciaux d'habitation; et
- traite toutes les autres questions qui concernent nos seuls membres de l'Ontario.

Les programmes de la Région de l'Ontario sont menés par notre bureau de Toronto, sous la supervision du Conseil de l'Ontario. Le Conseil est formé de bénévoles. Les membres de l'Ontario de la FHCC élisent le Conseil à l'assemblée annuelle.

Au 1^{er} janvier 2010, 70 % des logements des membres de la FHCC étaient en Ontario. Environ 34 % du nombre total de logements de nos membres et 27 % des coopératives membres reçoivent du financement en vertu des programmes de l'Ontario.

Les budgets sommaires de la Région de l'Ontario pour 2010 et 2011 se trouvent à l'annexe «A».

FONDS NATIONAL DE DOTATION

Les gains sont d'abord comptabilisés au Fonds de dotation. Chaque année, un montant prévu est viré du fonds aux opérations. L'écart entre le revenu gagné et le virement reste dans le fonds. De plus, en décembre 2008, la FHCC a opté pour un système permettant de regrouper les revenus pour tous les fonds qui ne sont pas non affectés à l'externe et de distribuer les gains en fonction du solde d'ouverture de chaque fonds.

Le Fonds national de dotation a fait état de gains de placement et de gains non réalisés totalisant 279 000 \$ en 2009. Ainsi, le solde du Fonds de dotation a augmenté de 117 250 \$ pour atteindre 3 808 919 \$. On prévoit que le revenu gagné sera plus élevé que les virements effectués en 2010 et 2011, ce qui donnera une modeste croissance nette dans la valeur du marché du solde du fonds pour chaque année (2 000 \$ pour chaque année).

Priorités opérationnelles de la FHCC (2010)*

La FHCC continuera d'offrir un programme de travail complet à toutes les divisions et à toutes les régions pour servir et représenter les coopératives d'habitation et ses autres membres. En 2010, nous mettrons l'accent en particulier sur les priorités suivantes :

1. Protéger et renforcer l'autonomie des coopératives qui relèvent de la *Loi sur la réforme du logement social* de l'Ontario.

Les coopératives relevant de la LRLS ont besoin de plus d'autonomie pour être des communautés coopératives efficaces. En 2010, nous demanderons des changements à la *Loi sur la réforme du logement social* afin de permettre aux membres d'exercer un plus grand contrôle sur la gestion de leur coopérative. Nous travaillerons avec les coopératives de la LRLS pour renforcer leur fonctionnement, dans le but de mieux préserver leur autonomie. Nous irons devant les tribunaux, lorsque nécessaire, pour contester les saisies injustifiées ou pour bloquer les prises en charge de coopératives par les gestionnaires de services. Et nous préconiserons les services de gestion supervisée du Réseau de gestion du logement communautaire (RGLC) comme solution de rechange constructive aux saisies.

2. Élargir la participation des coopératives membres au projet Vision 2020 de la FHCC.

Le projet Vision 2020 de la FHCC préconise des normes de gestion et de gouvernance élevées parmi les coopératives membres maintenant et à l'avenir. En 2010, nous continuerons de promouvoir la Vision 2020 et la boîte à outils que la FHCC a conçue pour l'appuyer. Nous élargirons ensuite la participation au Compas 2020 et au programme de certification des coopératives 2020, et nous répondrons aux expressions d'intérêt internationales à l'endroit de la Vision 2020.

3. Amorcer un dialogue avec nos membres au sujet des façons dont nous pouvons combiner nos efforts grâce à des coentreprises, des alliances stratégiques et des fusions de coopératives avec les organismes qui les appuient.

Au Canada, contrairement à d'autres pays, les coopératives d'habitation sont généralement assez petites. Il en est de même d'une bonne part des fédérations qui leur offrent des services. En 2010, la FHCC aidera ses membres à discuter des façons dont les changements visant à accroître la taille du mouvement de l'habitation coopérative pourraient renforcer notre mouvement, et procurer des avantages sur le plan de la

* Nous nous attendions à ce que la réforme de la loi sur les expulsions en Ontario figure parmi les priorités de 2010. La situation à la fin de l'année a toutefois créé de l'incertitude, de sorte qu'il est impossible de déterminer exactement ce que la FHCC chercherait à atteindre à ce chapitre. Ainsi, aucune priorité n'a été accordée à la réforme du droit régissant les expulsions. L'amélioration du système régissant les expulsions pour les coopératives de l'Ontario demeurera toutefois une orientation majeure du travail de la Région de l'Ontario en 2010.

gouvernance, de la gestion et du développement de nouvelles coopératives d'habitation. Nous travaillerons en collaboration avec nos membres qui souhaitent explorer des possibilités concrètes pour une réorganisation.

4. Promouvoir des normes professionnelles dans la gestion des coopératives d'habitation.

Des normes de gestion professionnelle très élevées sont requises pour assurer la survie et la réussite des coopératives. En 2010, la FHCC continuera d'élaborer et d'offrir des programmes de formation aux gestionnaires de coopératives, de promouvoir l'excellence en gestion coopérative, et de faire connaître les services du Réseau de gestion du logement communautaire (RGLC) aux coopératives confrontées à la possibilité d'un échec financier. Nous continuerons d'élaborer de nouveaux documents de référence qui aideront les bénévoles des coopératives à faire un meilleur usage de la gestion professionnelle.

5. Jouer un rôle de chef de file pour promouvoir les objectifs des politiques de logement établies par les membres de la FHCC.

En 2009, les membres ont adopté trois objectifs de politiques publiques : l'élargissement du Programme de prêt direct de la SCHL pour permettre aux coopératives d'obtenir de nouveaux prêts hypothécaires, de rembourser leurs dettes existantes et de rénover leurs propriétés; un nouveau programme de subventions pour appuyer les membres à faible revenu lorsque les accords d'exploitation des coopératives prendront fin; et un cadre de responsabilité pour les dépenses fédérales destinées au logement. Nous ferons également des démarches pour influencer la reformulation de l'Initiative de logement abordable fédérale afin d'améliorer son efficacité à réduire les besoins impérieux de logement et de rendre le programme encore plus accessible aux promoteurs de coopératives d'habitation.

6. Chercher à obtenir des changements aux politiques et aux programmes qui appuient les coopératives d'habitation lorsque la Stratégie de logement abordable à long terme de l'Ontario sera en place.

La Stratégie de logement abordable de l'Ontario est attendue à la fin du printemps 2010. Le travail commencera alors sur les changements aux programmes existants et sur les nouveaux programmes pour mettre en œuvre la stratégie. Nous profiterons de cette occasion historique pour essayer d'obtenir des changements à la Loi sur la réforme du logement social et au Programme de logement abordable de l'Ontario pour appuyer l'autonomie et la croissance des coopératives.

7. Procurer de nouveaux outils aux coopératives pour aider leurs membres à vieillir chez eux.

Les aînés représentent un pourcentage croissant de la population canadienne et de celle des coopératives d'habitation. Les coopératives ont demandé de nouveaux outils et de l'information pour permettre à leurs aînés de rester dans leur logement coopératif et continuer d'être actifs au sein de leur communauté. En 2010, un nouveau comité amorcera son mandat de deux ans en vue de guider le plan de travail de la FHCC pour aider ses membres à vieillir chez eux.

ANNEXE « A »
BUDGET — OPÉRATIONS DE LA RÉGION DE L'ONTARIO

	2010	Préliminaire 2011
REVENUS		
Contributions de soutien au secteur	17 100 \$	17 100 \$
Revenu de placements	69 900	69 900
Prime de fidélité de The Co-opérateurs	0	0
Autres revenus	11 300	283 900
	98 300	370 900
 DÉPENSES		
Gouvernance	32 900	37 800
Programmes des membres	318 600	625 000
Personnel et administration (net)	800 200	811 500
	1 151 700	1 474 300
 REVENUS NETS (DÉPENSES)	(1 053 400)	(1 103 400)
Ajouter : virement des opérations nationales	510 400	547 800
Ajouter : virement du Fonds de dotation	255 200	255 200
Ajouter : virement des réserves	227 800	105 900
	- 0 - \$	- 0 - \$

La Région de l'Ontario comptera un effectif de 7,0 employés à temps plein en 2010 et 6,92 en 2011. La Région dépensera 657 800 \$ en salaires et avantages sociaux en 2010 et 648 500 \$ en 2011.

On prévoit que le Fonds de dotation de l'Ontario diminuera de 7 300 \$ chaque année en 2010 et en 2011. Le solde du fonds a augmenté de 155 310 \$ en 2009 et s'établit désormais à 5 579 005 \$. Les gains provenant du Fonds servent à appuyer les programmes de la Région de l'Ontario.